

Dispositif « Voisins vigilants » : pour nous, c'est non !

Lors du conseil municipal du 15 février dernier figurait à l'ordre du jour la signature d'une convention avec la SAS « Voisins vigilants et solidaires ». Il s'agit d'un dispositif développé par une entreprise privée qui propose aux municipalités, pour un coût minimum annuel de 5 000 €, d'adhérer à son « réseau social » via une plate-forme dédiée et d'inciter les habitants d'un même quartier à s'y inscrire pour échanger en cas de faits suspects ou inhabituels via des outils numériques et de prévenir le cas échéant les forces de l'ordre en cas d'atteinte aux biens ou aux personnes.

La philosophie et le fonctionnement même de ce dispositif comportent pour nous des risques de dérives : de la vigilance, on peut très vite basculer vers la surveillance puis la délation. Nous avons par ailleurs des interrogations légitimes concernant l'utilisation et la conservation des données personnelles collectées par la plate-forme.

Nous ne nions pas les problèmes d'insécurité et d'incivilités dans notre commune. Mais la priorité en matière de sécurité et de prévention passe pour nous par le renforcement des effectifs des polices nationale et municipale sur le terrain et par le recrutement d'éducateurs et de médiateurs.

N'adhérant pas à cette vision où le citoyen devrait participer à la répression et restant dubitatifs face à ce dispositif, dont nous n'avons trouvé aucun bilan national concernant son efficacité et ses dysfonctionnements, nous avons voté contre la signature de cette convention.

Les Élu.e.s Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire
Facebook : [fb.me/ElusAcesHouilles](https://www.facebook.com/ElusAcesHouilles)
aces-houilles@protonmail.com